

*Tribune*

## **Des frontières pour l'Europe ?**

par Jean-Pierre Derisbourg

---

*Ancien ambassadeur à New-York pour la représentation de la Commission européenne à l'ONU*

---

L'Union européenne s'est construite progressivement, de 1950 à 1989, comme un rempart contre le bloc soviétique, avec l'appui des USA, mais sans grand débat politique ni mobilisation des opinions publiques. La chute du mur de Berlin a permis les retrouvailles incontournables avec les voisins immédiats à l'Est de l'Allemagne et les pays baltes. L'entrée, mal préparée auprès des opinions publiques, de 10 nouveaux membres dans l'Union, coïncidant avec les premiers effets de la mondialisation et des délocalisations inévitables, a réveillé les opinions publiques. La présentation, dans la foulée, d'un Traité constitutionnel, à peine ambitieux, a cette fois provoqué le rejet par une majorité des Français et des Néerlandais ; il est fort probable que les Suédois, les Danois, les Anglais, peut-être même les Tchèques et les Polonais, pourraient voter contre, s'ils étaient consultés par référendum. Les questions clés sont ainsi posées : quelle Europe veut-on et jusqu'où ? Et indirectement, l'Union a-t-elle encore sérieusement la capacité d'absorber et d'aider de nouveaux États membres ?

Sans frontières clairement indiquées, on s'oriente inévitablement vers un grand marché ouvert à tous les États voisins souhaitant rejoindre l'Union pour peu qu'ils partagent plus ou moins les mêmes valeurs : paix, démocratie, respects des droits de l'homme (et de la femme !), liberté, égalité pour les minorités ; le critère géographique, pourtant inscrit dans les traités existants, importe peu. Cette option défendue notamment par la Grande-Bretagne et la Suède, séduisante pour les exportateurs de biens et de services, permettrait d'accueillir la Turquie, l'Ukraine, la Serbie, l'Albanie, mais aussi la Géorgie et l'Arménie (voire de pousser plus au

Sud vers Israël et le Maroc). Elle aurait pour conséquence de porter nos frontières jusqu'à l'Iran, l'Irak et la Syrie et de condamner irrémédiablement le rêve d'intégration progressive à l'intérieur de l'Union. De plus, comment inventer des institutions capables d'organiser et diriger 30 à 35 pays si différents dans leurs développements économiques et leurs types de société civile et religieuse ?

Les politiques au sein de l'Union n'osent pas indiquer les frontières de l'Europe géographique (et culturelle). Pourtant, seule une indication claire de ces frontières permettrait de remobiliser les opinions publiques et de définir en commun les institutions nécessaires à une meilleure intégration et efficacité. Les électeurs ne veulent en général pas moins d'Europe (sauf les vrais souverainistes), mais exigent maintenant de connaître clairement ses limites, ses compétences, ses pouvoirs. Pour ne pas donner l'impression d'écarter définitivement certains pays déjà candidats (Turquie) ou potentiellement candidats (Ukraine), il conviendrait dans cette deuxième optique de définir un deuxième cercle autour de l'Union, étroitement lié à celle-ci, mais sans pouvoir de décision à l'intérieur de l'Union, et naturellement moins d'obligations pour les pays du deuxième cercle.

Si les 25 États membres, bientôt 27 avec la Bulgarie et la Roumanie, n'arrivaient pas unanimement (ainsi le veulent les traités actuels, hélas) à fixer les limites entre les deux cercles de l'option précédente, il resterait alors possible de suivre, à défaut, une troisième option : renforcer entre quelques États membres des institutions particulières et lancer des projets communs dans les domaines actuellement hors de l'acquis communautaire. Ce serait possible entre États membres qui le veulent et qui le peuvent ; sans doute une bonne partie de ceux qui ont déjà adopté la monnaie commune, l'euro, serait en mesure de constituer cette sorte d'avant-garde ; celle-ci devrait naturellement rester ouverte à tout État-membre de l'Union qui pourrait politiquement et financièrement rejoindre ensuite les avant-gardistes. Cette troisième option, si elle est jugée insatisfaisante pour ceux qui veulent moins d'Europe, aurait l'avantage d'éviter l'immobilisme dans lequel risque de sombrer petit à petit l'Union avec ses traités existants. Face à la montée rapide de nouveaux grands pôles politiques et économiques dans le monde, Chine, Inde, peut-être un jour ASEAN, les Européens, au moins certains d'entre eux, doivent aller de l'avant et se renforcer pour éviter l'enlisement et l'inévitable déclin.

Dotée maintenant d'un budget restreint pour la période 2007-2013, l'Union dispose ainsi de quelques années de sur-place pour opérer un

choix majeur entre ces trois options : la troisième serait la conséquence par certains du rejet de la première, le grand marché ouvert, et de l'incapacité éventuelle à 27, pour la deuxième option, à fixer des frontières aux élargissements. De toute manière, le Parlement européen a eu raison de souligner que le Conseil européen et la Commission ne pouvaient plus négocier et accepter l'entrée d'un nouvel État membre sans avoir procédé au préalable à une révision fondamentale des institutions de l'Union ; et ceci ne sera possible qu'après avoir trouvé des réponses – au moins pour quelques dizaines d'années – sur les deux questions : quelle Europe veut-on et jusqu'où ?

Jean-Pierre Derisbourg



**Alexandre Marc  
et la Jeune Europe (1904-1934) :  
L'Ordre Nouveau aux origines du personnalisme**

par Christian Roy

suivi de

**Le personnalisme de l'entre-deux-guerres  
entre l'Allemagne et la France**

par Thomas Keller

L'ouvrage de Christian Roy constitue une somme sur les sources du fédéralisme personnaliste dont se réclame le C.I.F.E. La thèse du jeune historien canadien : *Alexandre Marc et la Jeune Europe (1904-1934) : L'Ordre Nouveau aux origines du personnalisme* (Montréal, McGill University, 1993), est en effet la première biographie intellectuelle du doyen incontesté du mouvement européen, qui vient de fêter ses quatre-vingt-quinze ans. Elle couvre la période de formation d'Alexandre Marc de sa naissance en Russie en 1904 à l'apogée en 1934 de son mouvement appelé *Ordre Nouveau*, au sein duquel lui-même et ses amis forgeront les fondements du personnalisme français.

Cette étude est suivie d'une postface substantielle de l'historien allemand Thomas Keller. Cette deuxième étude complète idéalement la première en s'intéressant aux transferts philosophiques et conceptuels entre l'Allemagne et la France de l'entre-deux-guerres au cœurs desquels on retrouve le mouvement Ordre Nouveau.

Nice, Presses d'Europe, 1998, 592 p., 39,65 €(frais de port en sus)